

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AECR

Le mardi 23 octobre 2018
17 h HAE
Édifice M-50, Auditorium
Ottawa (Ontario)

J. Van Den Bergh, modératrice, ouvre la séance.

C. Fraser présente les spécialistes : Cathie Fraser, présidente; Marvin Zaluski, 1^{er} vice-président; Bernard Holbrook, trésorier; Michelle Lévesque, 2^e vice-présidente; Joan Van Den Bergh, négociatrice et agente des relations du travail; enfin, les membres du personnel du bureau, soit Laurette Ernst, gestionnaire de bureau et Shelagh Till, coordonnatrice des cotisations et des assurances.

1. Règles de réunion – J. Van Den Bergh

J. Van Den Bergh rappelle aux personnes présentes qu'on n'a refusé l'accès à aucun utilisateur de téléconférence ou de vidéoconférence pour limiter cette réunion aux seuls membres. Sachez que tout le monde peut se connecter à la téléconférence ou au lien Web en ligne. Si vos questions sont de nature personnelle, veuillez les poser au bureau de l'AECR plus tard. Le panel est heureux de répondre à tout autre genre de questions. Aux fins du procès-verbal, veuillez préciser votre nom, votre lieu de travail et votre centre de recherche ou programme. Nous suivrons les règles de réunion Robert's Rules of Order.

Veuillez poser vos questions lors de la séance de questions et réponses.

2. Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle – 23 octobre 2018

MOTION : « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre 2018. »

Motion proposée par J. Gallant, TSH, Halifax et appuyée par R. Tom, TSH, Montréal.

Motion adoptée.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle – 24 octobre 2017

J. Van Den Bergh lit la motion suivante :

MOTION : « Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2017. »

Motion proposée par C. Pelletier, TSH, Ottawa et appuyée par F. Toll, EME, Ottawa.

Motion adoptée.

4. Rapport de la présidente – C. Fraser

L'AECR compte deux grandes ressources, soit les quatre membres du personnel du bureau de l'AECR, qui assurent le bon fonctionnement du syndicat, puis ses déléguées et délégués syndicaux, qui font le lien entre le syndicat et les membres. Toutes ces personnes travaillent inlassablement en votre nom. J'aimerais souligner le travail de tous les délégués syndicaux qui ont représenté leurs membres et les en remercier. Certains d'entre eux ont pris leur retraite ou ont quitté le syndicat cette année.

Jim Beasley
Vaughn Benson
Jacques-André Doucet
Mark Lowery
Steve Lussier
Geoff Melnychuk
Bobby Peter
Sandra Robertson
Jack Saini
Amal Zerhloul

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles déléguées syndicales et aux nouveaux délégués syndicaux qui se sont joints au syndicat cette année :

Kevin Bricault
Jason Fahlman
Shannon Thompson
Andrea Todd
Dough Walsh
Ralph Webber

J'aimerais remercier Roseanne Tom, déléguée syndicale de Montréal, et Floyd Toll, délégué syndical d'Ottawa, pour le travail qu'ils ont effectué pendant de nombreuses années. Ils prennent leur retraite cette année. Merci de votre dévouement pour l'AECR.

Les membres peuvent trouver les renseignements sur leur déléguée ou délégué syndical et toutes les coordonnées de l'AECR sur le site Web de l'AECR.

On a toujours besoin de délégués syndicaux dans tous les centres de recherche, les édifices, les régions et pour le PARI. Les membres peuvent communiquer avec l'AECR ou trouver un formulaire de mise en candidature en ligne. Deux membres en règle de l'AECR (différents du candidat) doivent soumettre la candidature de tout membre intéressé à devenir délégué syndical. Après sa nomination, une nouvelle déléguée syndicale ou un nouveau délégué syndical recevra un guide et de la formation de la part du bureau. Les réunions des déléguées et délégués syndicaux ont lieu au bureau de l'AECR ou par téléconférence, environ quatre ou cinq fois par année, habituellement à 17 h HE.

La vérification des états financiers de l'AECR a été effectuée cette année par McCay-Duff, un cabinet d'experts-comptables d'Ottawa. La vérification interne a eu lieu le 16 août 2018. Comme nous nous y attendions, notre déménagement dans les nouveaux bureaux à la fin août 2017 nous a permis de réduire nos coûts. Bernard Holbrook, trésorier de l'AECR, nous brossera un tableau des dépenses dans le point à l'ordre du jour n° 5.

Le redoutable système de rémunération Phénix a aussi eu des répercussions sur nous, sous forme de cotisations syndicales. Depuis 2016, l'AEER a des difficultés avec le rapprochement exact des comptes des cotisations syndicales des membres qui sont en congé (peu importe la sorte de congé), qui ont changé de groupe ou de classification, qui pourraient occuper un poste par intérim ou qui ont été embauchés ou mis à pied par le CNRC. Les vérificateurs, l'employeur (le CNRC) et le Conseil du Trésor sont tous au courant de ces problèmes et Shelagh Till, votre coordonnatrice des cotisations syndicales, tient des registres à jour de façon exemplaire et conserve les détails entourant tous ces problèmes. Tout comme pour la plupart des problèmes avec Phénix, nous avons confiance qu'ils finiront par être corrigés.

L'entente de fermeture des bureaux de décembre entre l'AEER, l'IPFPC et le CNRC a été signée en avril 2018. Une journée complète, soit le lundi 24 décembre, fera partie de cette fermeture. Normalement, il s'agit d'une demi-journée, mais cette année, ce sera une journée complète. Par conséquent, pour les membres qui travaillent une semaine de 37,5 heures, la fermeture totalisera 30 heures, exception faite des employés qui sont tenus de travailler pendant la fermeture en raison des exigences opérationnelles. Les heures de fermeture de décembre des membres dont la semaine de travail normale est différente, y compris les membres à temps partiel, qui suivent un horaire comprimé ou qui travaillent par quarts, seront adaptées en conséquence. Si vous éprouvez des difficultés ou si vous faites face à des réactions négatives en tentant de prévoir les heures de fermeture dont vous avez besoin, veuillez communiquer avec le bureau de l'AEER.

On a mis la dernière main aux nouvelles conventions collectives et j'avoue que cette ronde de négociations a duré plus longtemps que prévu. De nombreux facteurs ont ralenti le processus. Comme nous le savons, l'ancien gouvernement fédéral avait tenté d'adopter des lois préjudiciables qui auraient eu des conséquences graves pour les membres et leurs syndicats. La lutte contre ces mesures a retardé les négociations, mais j'ai le plaisir de vous annoncer que la plupart des tentatives gouvernementales pour changer les droits et avantages sociaux acquis par les syndicats n'ont abouti à rien. Le changement de gouvernement en 2015 a aussi ralenti les négociations. D'autres élections fédérales sont prévues pour l'an prochain et à l'heure actuelle, je ne sais pas si les prochaines négociations iront plus vite ou seront ralenties en raison de ces élections d'octobre 2019.

L'AEER a présenté un avis de négociation pour les six groupes et toutes les mises à jour seront affichées sur le site Web. En fait, nous inviterons des bénévoles à se joindre aux comités de négociation par l'entremise du site Web. Puisque la plupart des séances préliminaires se font par courriel et par téléconférence, il importe peu où se trouvent les bénévoles au pays. Une équipe de négociation sera formée de membres tirés de ces comités pour les négociations finales avec l'employeur.

Comme il y a toujours des questions entourant les conventions collectives, les négociations et les relations de travail, nous vous donnerons la chance de les poser au 6^e point à l'ordre du jour aujourd'hui, à Joan Van Den Bergh, la négociatrice et spécialiste des relations de travail de l'AEER.

L'AEER encourage le CNRC à mettre sur pied des comités locaux de consultation patronale-syndicale. Ce forum est très important pour souligner des enjeux propres à votre centre de recherche ou à votre direction. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec notre bureau et nous communiquerons avec le CNRC.

L'AEER siège à plusieurs comités du Conseil du Trésor et du Conseil national mixte, y compris le Comité des relations syndicales-patronales, le Comité pangouvernemental en matière de santé et de

sécurité au travail (CPMSST), le sous-comité sur les cotisations syndicales/Phénix, le Comité de gestion des politiques de la fonction publique, le groupe de travail de mieux-être en milieu de travail et le Comité de réinstallation.

La santé mentale au travail est un enjeu de grande importance pour l'AECR. Ce sujet faisait aussi l'objet d'un objectif important soulevé par les employés durant le Dialogue CNRC. L'AECR y pense depuis un certain temps. Par l'entremise du CPMSST, l'AECR et le CNRC ont une initiative pour soutenir la santé mentale en milieu de travail. L'AECR et le CNRC collaboreront pour mettre cette initiative en œuvre au travail dès que possible. Cela occasionnera un autre sondage l'année prochaine. Je comprends qu'un autre sondage en découragera certains, mais je vous conseille vivement d'y répondre. Cela nous donnera une base de référence sur les enjeux en cours au CNRC et nous aidera à cerner des méthodes pour aider les employés et améliorer les conditions de travail.

La trousse de ratification et électorale la plus récente a été postée par l'entremise du service de messagerie interne du CNRC et Postes Canada. Après de nombreux débats et discussions pendant plusieurs années, nous avons décidé que dorénavant, pour faciliter les choses et pour des raisons financières et de temps, l'AECR passera à des cybervotes. À cet effet, nous aurons besoin des adresses courriel personnelles des membres. L'AECR ne peut pas se servir des adresses courriel du CNRC des membres pour des enjeux strictement syndicaux et ne le ferait pas. Aux fins de l'AECR, les votes comprennent les élections des dirigeants élus, les ratifications des conventions collectives, les votes au sujet des Statuts ou tout autre vote. Le tout se fera en ligne. Pour faire en sorte que leur voix se fasse entendre, il est impératif que les membres mettent à jour leurs coordonnées auprès de l'AECR. Ils sont priés de remplir la page de changement aux informations sur les membres sur le site Web de l'AECR pour assurer que leurs coordonnées soient à jour.

Seuls les membres ayant fourni leur adresse courriel personnelle recevront les liens pour les cybervotes et par conséquent, pourront voter.

J'aimerais en profiter pour reconnaître le travail de tous les délégués syndicaux et déléguées syndicales qui donnent de leur temps pour vous représenter, ainsi que le Comité de gestion de l'AECR, qui m'épaula dans l'administration du syndicat. Je remercie également Joan Van Den Bergh, qui agit à titre de modératrice aujourd'hui. La plupart d'entre vous connaissent Joan grâce au travail que vous avez fait pour les négociations et les relations de travail, mais il se peut que certains d'entre vous ne connaissent pas les autres membres du personnel du bureau, soit Laurette et Shelagh. Elles ne sont que trois et elles abattent toutes beaucoup de travail. Je les remercie pour leur dévouement inlassable et les nombreux services offerts aux membres.

Enfin, merci à tous les membres pour votre dévouement envers votre syndicat et à toutes les personnes qui sont ici et en ligne avec nous aujourd'hui.

C'est un honneur et un privilège pour moi de représenter l'Association et vous, ses membres. Merci.

5. Rapports du trésorier et du vérificateur – B. Holbrook

En août, l'AECR a changé de vérificateurs; c'était Deloitte et c'est maintenant un cabinet d'experts-comptables local, McCay-Duff. La transition s'est bien passée.

Les états financiers présentés aujourd'hui sont pour l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. La vérification des états financiers de l'AECR a été effectuée par McCay-Duff en août dernier.

L'AECR est heureuse de citer l'opinion du cabinet de vérification : « ... *les états financiers présentent de façon honnête, à tous égards importants, la situation financière de l'AECR au 30 juin 2018, ainsi que les résultats de son exploitation et de son flux net de trésorerie pour l'année se terminant alors, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* ».

Ce rapport de vérification a été présenté et approuvé à la réunion du Comité exécutif du 12 septembre 2018. On peut s'en procurer un exemplaire en communiquant avec le bureau de l'AECR. Aujourd'hui, je vous présente un aperçu des opérations financières, des recettes, des dépenses et de la variation nette des créances et dettes.

Les opérations financières cette année comportent un excès de recettes par rapport aux dépenses de 162 000 \$.

Ceci importe, car par les années précédentes, nous avons éprouvé des difficultés où nos dépenses excédaient nos recettes et cette façon de faire n'est de toute évidence pas durable. En 2013, par exemple, nous avons accusé une perte d'environ 58 000 \$ et en 2014, nous avons dépensé 130 000 \$ de plus que nos recettes. Nous avons tenu de franches discussions à cet effet, nous avons augmenté les cotisations syndicales et maintenant, nous sommes de nouveau à flot et nous devons demeurer un organisme en bonne santé financière. Il nous faut rester en bonne santé financière, car nous ne pouvons pas compter sur le CNRC pour nous payer régulièrement. Vous avez entendu parler des problèmes avec le système Phénix, nous avons eu des difficultés avec les cotisations, donc c'est une bonne chose que nos finances soient désormais saines.

Recettes :

Les recettes ont augmenté de 0,5 % comparativement à l'année financière précédente. Ce n'est pas beaucoup, mais puisque nous sommes à flot, nous en avons assez pour couvrir nos dépenses. Puisque l'AECR est à flot et que la mise en œuvre d'une augmentation des cotisations syndicales pourrait causer des problèmes d'entrée de données possibles dans Phénix, le Comité exécutif a voté contre une augmentation des cotisations syndicales en 2018.

Nous discutons un peu de Phénix. Le CNRC est au courant des problèmes, tout comme Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). L'AECR offre son entière collaboration pour tout ce qui a trait à ses problèmes avec Phénix. En raison de notre situation financière, nous ne nous attendons pas à ce que Phénix ait de grosses répercussions sur les activités de notre bureau.

Dépenses :

Les frais généraux et les frais de bureau ont diminué de 0,7 %, comparativement à l'an dernier, en raison surtout de notre déménagement sur le chemin Canotek, depuis Stone House (*maison de pierres*) et du fait que nous n'avons pas eu à déboursier les frais juridiques auxquels nous nous attendions cette année. Les salaires représentent la plus importante charge qui ait augmenté, donc assez typique pour un organisme comme le nôtre.

Voici quelques précisions au sujet des frais juridiques. Ceux-ci comprennent les griefs, les relations de travail et les causes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents

du travail (CSPAAT). Nous nous attendons à ce que ces frais augmentent en 2018-2019, mais c'est bien difficile à prévoir. Pour l'année 2017-2018, nous nous attendions à quelques contestations de la part de la commission pendant les négociations, mais grâce au travail fantastique de Joan et au fait que le CNRC ait été relativement coopératif, nous avons pu éviter l'arbitrage, donc nous avons pu maintenir nos frais juridiques au minimum, bien que nous les ayons prévus au budget, au besoin.

Nous avons discuté du déménagement de l'AEER depuis Stone House (*la maison de pierres*) au 5300, ch. Canotek, qui a eu lieu à l'automne 2017. Nos coûts de location sont ainsi réduits d'environ 32 000 \$, mais ce déménagement a engendré d'autres coûts. Il a fallu rénover quelque peu le nouvel espace à bureaux; donc, nous avons fait des dépenses en capital qui seront étalées sur de nombreuses années. Pour le moment, nous croyons que nous ferons des économies d'environ 26 000 \$ par année après les coûts en capital. Le déménagement du bureau a bel et bien avantage les membres et l'Association.

Le changement de cabinet d'experts-comptables (de Deloitte à McCay-Duff) nous a permis d'économiser environ 8500 \$. Par contre, ces honoraires sont calculés de façon à être répartis sur différentes années. Donc, dans le rapport de vérification, les économies de 2017-2018 sont établies à 2600 \$, mais cela s'explique par le fait que les honoraires de la vérification du cabinet Deloitte apparaissent pour l'exercice financier qui fait l'objet de mon rapport. Donc, une partie de ces honoraires sont pour la vérification précédente de Deloitte et une autre partie est pour la vérification de McCay-Duff, en raison de l'attribution des coûts.

Variation nette des créances et dettes :

Au début de l'exercice, l'actif net se situait à environ 993 000 \$ et à la fin de l'exercice, à 1,1 million de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 16 % par rapport à l'exercice précédent. L'Association n'a pas accès à tous ces fonds. En raison du genre d'organisme sans but lucratif que nous sommes, 400 000 \$ font l'objet de restrictions internes, soit aux fins de gestion du capital. Nous ne pouvons pas toucher à ce montant. Les totaux de nos placements et de notre flux de trésorerie d'exploitation ne sont pas aussi élevés que ce que les registres comptables laissent entendre.

Conclusion :

L'AEER continuera d'imposer des restrictions budgétaires afin de minimiser les frais pour nos membres. Il se pourrait que certaines unités entament des négociations l'année prochaine. Si tel est le cas, nous nous attendons à une augmentation des frais juridiques et honoraires d'experts-conseils. Nous avons réussi à éliminer les déficits antérieurs et nous continuerons de minimiser nos dépenses et nos coûts de fonctionnement afin de maximiser la valeur de nos services, dans la mesure du possible.

J. Van Den Bergh lit la motion suivante :

MOTION : « Il est proposé d'accepter le rapport du trésorier du 23 octobre 2018. »

Motion proposée par A. Todd, DCRA, Saskatoon et appuyée par D. Walsh, SSIT, Terre-Neuve.

Motion adoptée.

6. Le point sur les négociations collectives – J. Van Den Bergh

Depuis la dernière AGA, nous avons mis fin aux négociations pour les six unités de négociation de l'AECR. Les conventions collectives ont été signées et presque tous les paiements rétroactifs ont été faits. Il semblerait qu'il reste encore quelques paiements rétroactifs à faire pour les membres du groupe OP et les Services de la paie du CNRC sont en train de se rattraper en ce qui a trait aux heures supplémentaires. Nous savons que les heures supplémentaires ont été repoussées alors qu'ils tentaient de s'occuper de 10 conventions collectives et des paiements rétroactifs; ils travaillent toujours sur les heures supplémentaires d'avril dernier. Ils ne se sont pas encore penchés sur les heures supplémentaires de janvier, février, ni mars 2018, mais Cathie Fraser se penche surtout sur les problèmes avec le système Phénix et les problèmes de paie et elle fait des suivis régulièrement pour faire avancer les choses.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'AECR a présenté un avis de négociation pour tous ses groupes. Nous sommes à revoir les conventions collectives actuelles et à évaluer les enjeux possibles pour la prochaine ronde de négociations. Nous considérons la possibilité de parvenir à des ententes plus rapidement en ne demandant que des augmentations salariales et en renouvelant le reste tel quel. Si les membres sont intéressés, nous pourrions alors le proposer au CNRC et voir s'il l'est aussi. À la fonction publique centrale, où le Conseil du Trésor est l'employeur, les négociations ont commencé pour certains groupes. D'une part, ces agents négociateurs semblent percevoir que le gouvernement veut négocier ses ententes avant les prochaines élections fédérales. Cependant, comme l'a mentionné Cathie, il s'agit là de la situation actuelle et nous ne savons pas comment le tout se déroulera. D'autre part, plusieurs négociateurs de l'IPFPC m'ont informée que les négociateurs du Conseil du Trésor n'ont pas encore leurs mandats de négociation. Ils sont censés les recevoir en novembre pour la fonction publique centrale.

En ce qui a trait aux congés de maladie et au mieux-être, nous ne nous attendons pas à voir de changements dans la ronde à venir. L'IPFPC a pris les devants et s'appête à conclure une entente au sujet des congés de maladie et du mieux-être, mais il ne prévoit pas à ce que cela soit fait avant la prochaine ronde de négociations. L'AFPC n'a pas progressé autant. Toutes nos conventions collectives comportent une disposition selon laquelle dès que l'IPFPC et l'AFPC auront de nouvelles ententes, celles-ci nous seront présentées et nous choisirons celle qui nous convient le mieux et que nous présenterons aux membres aux fins de ratification. Nous pourrions donc voir ce que les deux syndicats auront négocié. Nous croyions initialement qu'il n'y aurait qu'une seule entente, car nous ne pouvions concevoir que le Conseil du Trésor allait accepter deux régimes différents de congés de maladie et de mieux-être. Il semble en effet que ce soit le cas, donc nous devons attendre de voir ce qu'ils comportent et juger lequel convient le mieux à nos membres, qui doivent ensuite ratifier le projet de règlement. S'il n'est pas ratifié, il ne compte pas.

Dans l'ensemble, si on se fie à nos échanges avec nos homologues syndicaux, les choses semblent devenir plus strictes avec le gouvernement libéral. Dans cette dernière ronde, chaque fois que la négociatrice du CNRC voulait faire une proposition ou changer quoi que ce soit, elle devait obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor, qui tentait de contrôler tous les menus détails. Il se peut que cette attitude plus stricte de la part du gouvernement ait des conséquences sur nos négociations à venir, mais pour le moment, il faut faire preuve de patience.

Séance de questions et réponses

R. Tom, TSH, Montréal – En ce qui concerne les négociations, je me demandais dans quelle mesure la situation des travailleurs des postes peut influencer la bonne volonté du gouvernement à négocier.

J. Van Den Bergh – Les Postes sont une société d'État et s'occupent de leurs propres négociations. Je ne sais pas s'ils nécessitent l'approbation et les mandats du Conseil du Trésor. Il s'agit d'un organisme à but lucratif et il relève du Code canadien du travail. Je ne crois pas qu'il aurait des répercussions importantes sur notre situation, mais je n'en suis pas certaine.

C. Pelletier, TSH, Ottawa – J'ai un commentaire. Je suis actuellement déléguée syndicale aux édifices M-54 et Sussex, mais nous avons besoin de quelqu'un à Sussex. C'est beaucoup mieux d'avoir quelqu'un sur place. Je m'en suis occupée pendant un an, mais si vous connaissez quelqu'un qui aimerait devenir délégué syndical, veuillez appeler le bureau de l'AECR.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Je suis membre du groupe OP et nous nous demandons si la trousse de ratification qui a fait l'objet d'un vote et l'entente sont différentes. Joan, vous sembliez croire que les membres du sous-groupe CVC obtiendraient l'indemnité provisoire en même temps que les autres; cela avait été précisé dans un courriel envoyé à Amy. Mais tout à coup, je ne suis plus dans la boucle et les membres CVC sont à la date de signature.

J. Van Den Bergh – Pendant les négociations, nous avons négocié une indemnité provisoire pour les membres CVC (chauffage, ventilation et climatisation) du groupe OP, parce que nous tentions d'obtenir les mêmes éléments négociés que ceux de la fonction publique centrale. À la fonction publique centrale, l'AFPC avait négocié une indemnité provisoire pour ce sous-groupe professionnel qui entrait en vigueur à la date de signature de la convention collective. Nous avons convenu, pendant les négociations, qu'elle serait en vigueur « à la date de signature ».

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Non, nous n'en avons pas convenu. Nous n'avons jamais discuté que cela serait en vigueur à la date de signature.

J. Van Den Bergh – J'ai dans mes notes de négociations que la date d'entrée en vigueur allait être la date de signature. J'ai fait une erreur dans la trousse de ratification et dans le contenu du site Web; j'ai mis la mauvaise date pour la date d'entrée en vigueur de l'indemnité provisoire, en indiquant 2016. Quand vous avez soulevé ce point avec moi, je ne m'en rappelais pas et je n'ai pas vérifié mes notes de négociations, donc j'ai soulevé ce point auprès de la négociatrice du CNRC, puis je suis allée voir ce qui en était dans la fonction publique centrale pour me rafraîchir la mémoire et cette entente indiquait la date de signature. J'ai relu mes notes de négociations, qui disaient bien « date de signature ». Je comprends qu'il y a eu une réunion avec le Comité de gestion de l'AECR et que les membres du groupe OP ont été invités à nous montrer les notes qu'ils ont prises pendant les négociations qui pourraient différer des miennes. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas reçu de notes de quiconque siégeant à

l'équipe de négociation. Donc selon mes notes, l'entente prise pendant les négociations était « date de signature ». J'ai en effet fait une erreur. Je me suis excusée pour cette erreur. Les membres du sous-groupe CVC ont touché ce qui en avait été convenu pendant les négociations.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Pas un seul membre du comité de négociation ne se rappelle d'une discussion ayant déterminé « en vigueur à la date de signature ». Pourquoi aurions-nous convenu de « la date de signature » quand dans la fonction publique centrale, soit au centre-ville... le groupe CVC a perdu quatre (4) mois d'indemnité provisoire parce que leur indemnité provisoire... le reste du groupe à qui cela s'est produit en août 2014, leurs échelons, leur restructuration, mais leur contrat avait été signé en décembre. Donc ces membres du sous-groupe CVC ont perdu quatre (4) mois de paiements rétroactifs en ce qui a trait à l'indemnité provisoire, alors que le groupe CVC du CNRC a perdu 22 mois. Donc si vous voulez comparer notre situation à celle qui s'est produite au centre-ville, allons-y. Cela aurait dû être au moment de la signature comme au centre-ville et non pas comme il est indiqué dans notre convention collective.

J. Van Den Bergh – Cela n'a jamais été fait de cette façon pour quoi que ce soit. Nous visions, pendant les négociations, à obtenir les mêmes éléments négociés que les groupes du centre-ville avaient obtenus en ce qui a trait aux augmentations, et nous avons réussi à le faire; pour le groupe du centre-ville, c'était à compter de la date de signature. La plupart des éléments négociés d'une convention collective entrent en vigueur « à la date de signature », sauf indication contraire. Tout ce que je peux dire, Al, c'est que dans mes notes, j'ai indiqué « date de signature ». J'ai parlé à la négociatrice du CNRC, elle a dit qu'il avait été convenu de « la date de signature ». C'est ce dont je me rappelle maintenant. Les membres qui ont touché l'indemnité provisoire l'ont touchée en vertu de l'entente faite pendant les négociations.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Nous ne sommes pas bien représentés. Les membres du groupe OP sont très mécontents. Pas seulement le sous-groupe CVC, mais tous les membres du groupe, en raison de divergence d'information (ce qui est voté vs ce qui est consigné). Ils veulent maintenant consulter un avocat. Donc si vous allez suivre ce qu'ils ont reçu au centre-ville, en cas de problèmes suivons-nous l'entente de l'AFPC? Ou bien l'entente de l'AECR?

J. Van Den Bergh – L'entente de l'AECR.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Mais votre point d'importance c'est ce qu'ils ont obtenu au centre-ville.

J. Van Den Bergh – Non. Vous avez pris part aux négociations. L'AFPC, pour son groupe d'exploitation (OP), a obtenu des augmentations importantes pour plusieurs métiers. Nous visions à obtenir les mêmes augmentations importantes. Nous n'avions pas notre propre étude sur l'exécution de la paie, ni les données que l'AFPC avait. Nous visions à obtenir les mêmes avantages, tout en tenant compte des heures de travail, afin que nos membres ne soient pas rémunérés moins que les employés de la fonction publique centrale. Nous y sommes parvenus. C'était l'objectif du CNRC et le nôtre pendant les négociations. Si vous avez des notes indiquant des différences par rapport aux miennes, je vous prie de me les montrer.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Je n'ai pas de notes.

J. Van Den Bergh – J'ai demandé à tous les membres de l'équipe de négociation de prendre des notes.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Allan Whetter a des notes qui ne comportent rien à cet effet.

C. Fraser – J’ai demandé aux membres de l’équipe de nous présenter des notes; je n’en ai pas reçu.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Vous savez, vous dites que vous avez des notes et que vous avez parlé à un avocat, mais nous n’en avons aucune preuve!

J. Van Den Bergh – Je veux bien vous montrer mes notes de négociations.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Si vous avez consulté un avocat, comment se fait-il que le comité de négociation n’ait pas eu la chance de s’asseoir avec l’avocat et lui demander des explications? Nous apprenons les détails de seconde main. En ce moment, nous ne croyons pas les détails de seconde main.

C. Fraser – Veuillez nous téléphoner au bureau. Il vous faudra venir nous voir pour en discuter, car il s’agit d’une longue discussion que ne se prête pas à notre AGA.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – C’est une longue discussion.

C. Fraser – Passez au bureau. Absolument.

A. Achterecke, SAGI, Ottawa – Pourquoi serais-je membre d’un comité de négociation quand on se fait rouler dans la farine. Car c’est ce qui se produit.

C. Fraser – Désolée.

Il n’y a plus de questions.

Addenda : Le Comité de gestion de l’AECR a rencontré le président du groupe OP, comme il l’avait demandé; à cette rencontre, nous lui avons fait partager l’opinion juridique de l’AECR et nous lui avons montré les notes de négociations de l’AECR. Nous avons mentionné que nous serions disposées à rencontrer toute l’équipe OP s’il veut bien organiser une autre rencontre. Veuillez nous téléphoner pour prévoir une rencontre.

7. Levée de la séance

MOTION : « Il est proposé de lever la séance de l’assemblée générale annuelle. »

Motion proposée par M. Birt, ATS, Ottawa et appuyée par R. Tom, TSH,
Montréal.

Motion adoptée.

La séance est levée.